

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 14 SEPTEMBRE 2023 à 18 HEURES 30

PROCES VERBAL

Présents : M. MMES PARANTHOËN Henri, le Maire, LE COQ Annyvonne, LE BRIAND Fabienne, ALLAIN Gilles, GUILLOU Loïc, BLONDEL Christine, MENOU Laurent, JUMEL Yoann, CONAN Amélie, JEZEQUEL Yves, ROUGIE Elisabeth.

Procurations : Mme HERVO Claudine ayant donné pouvoir à M. PARANTHOËN Henri, Mme SCHUCHARD Corinne ayant donné pouvoir à Mme LE BRIAND Fabienne, M. ANDRE Yanick ayant donné pouvoir à M. ALLAIN Gilles, Mme CEILLIER Christine ayant donné pouvoir à M. JEZEQUEL Yves.

Absents : Mme SCHUCHARD Corinne, Mme HERVO Claudine, M. ANDRE Yanick, Mme CEILLIER Christine

Secrétaire de séance : Mme CONAN Amélie

Date d'envoi de la Convocation : 8 septembre 2023

M. le Maire a procédé à l'appel des membres du conseil municipal.

ORDRE DU JOUR :

- 1- Désignation du secrétaire de séance
- 2- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 12 juillet 2023
- 3- Décision du Maire
- 4- Eclairage public : modification des horaires (*point ajouté à l'ordre du jour*)
- 5- Inscription d'un itinéraire au schéma communautaire de la randonnée
- 6- Aménagement de la place du centre : dépôt du permis d'aménager
- 7- Aménagement de la place du centre : demandes de subventions
- 8- Cambuse : rachat du stock par la Commune
- 9- Informations
- 10- Questions diverses

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire propose aux membres du conseil municipal de désigner Mme Amélie CONAN secrétaire de séance. **Les membres du conseil municipal valident cette proposition à l'unanimité.**

2. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2023

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire demande à l'assemblée d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 12 juillet 2023. **Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le procès-verbal du conseil municipal du 12 juillet 2023.**

3. DECISION DU MAIRE

Rapporteur : M. le Maire

✚ **N°20-2023** : Avenant n°1 de l'entreprise ROCHER pour la création de sanitaires à l'école primaire (tuyauterie de VMC) pour un montant de 573.92 € HT soit 688.70 € TTC.

M. le Maire demande aux membres du conseil municipal de rajouter un point à l'ordre du jour concernant la modification des horaires de l'éclairage public.

⇒ **Les membres du conseil municipal valident à l'unanimité cette demande.**

4. ECLAIRAGE PUBLIC : MODIFICATION DES HORAIRES

Rapporteur : M. Le Maire

M. le Maire informe qu'un commerçant hôtelier se plaint de l'extinction de l'éclairage des rues dès 21H00. En effet, la saison estivale se prolonge jusqu'en octobre, et les estivants souhaitant se promener entre les différents restaurants, commerces et hôtel entre le bourg et le port se trouvent alors dans la pénombre.

Les commerçants demandent à ce que l'éclairage public soit maintenu jusqu'à 22H00, jusqu'à la fin du mois d'octobre, sur les voies principales de la commune.

M. ALLAIN signale avoir eu la même demande de la part des commerçants exerçants sur le port.

A la demande de M. JEZEQUEL, M. le Maire indique que le surcoût serait faible, et rappelle que l'estimation de l'économie d'éclairage public est d'environ 5 000 € par an, pour l'ensemble de la commune.

M. le Maire indique qu'il reste à déterminer les rues qui seraient concernées.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment :

- son article L.2122-21 chargeant le maire d'exécuter les décisions du conseil municipal en particulier de pourvoir aux mesures relatives à la voirie communale,
- ses articles L.2212-1 et L.2212-2 relatifs à l'exercice des pouvoirs de police du Maire,

Vu la loi n°2009-967 en date du 03 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement et notamment son article 41,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- ⇒ **D'approuver que l'éclairage public soit allumé à 6h30 et soit éteint à 22h sur les axes principaux de la commune, jusqu'au 31 octobre ;**
- ⇒ **D'approuver que l'éclairage public soit allumé à 6h30 et soit éteint à 21h sur le reste du territoire communal ;**
- ⇒ **De charger M. le Maire de prendre les arrêtés précisant les modalités d'application de cette mesure, les horaires d'extinction, les mesures d'information de la population et d'adaptation de la signalisation ;**
- ⇒ **D'autoriser M. le Maire ou un Adjoint à signer toutes les pièces administratives s'y rapportant.**

5. INSCRIPTION D'UN ITINERAIRE AU SCHEMA COMMUNAUTAIRE DE LA RANDONNEE

Rapporteur : Mme LE BRIAND Fabienne, Adjointe en charge du patrimoine et des chemins de randonnée

Le territoire de Lannion-Trégor Communauté est couvert par 144 circuits de petite randonnée et 5 de grande randonnée. Ceux-ci servent à la pratique pédestre mais aussi aux activités équestres et VTT à destination de la population locale et des visiteurs.

Lannion-Trégor Communauté s'est engagée dans l'élaboration de son schéma communautaire de la randonnée pédestre qui vise à sélectionner une centaine de circuits de randonnée parmi les sentiers existants.

Pour cela, plusieurs critères objectifs ont été retenus pour établir cette liste de sentiers : longueur du circuit, richesse du patrimoine naturel et bâti, proportion de bitume, caractère intercommunal du tracé.

Les sentiers retenus resteraient d'intérêt communal et les modalités d'entretien et de balisage ne changeraient pas par rapport à ce qui existe aujourd'hui sur la commune. Ils bénéficieraient, selon les besoins, de l'accompagnement technique et juridique de Lannion-Trégor Communauté pour les travaux d'amélioration et l'Office de Tourisme Communautaire se chargerait de leur promotion. Les conventions de passage avec les propriétés privées deviendraient tripartites à leur signature ou à leur renouvellement (propriétaire(s), commune de Lézardrieux et intercommunalité).

Ce schéma communautaire de la randonnée serait également évolutif. Si de nouveaux projets de sentiers émergent, ils pourront potentiellement intégrer ce schéma s'ils répondent aux critères de sélection.

Des échanges ont eu lieu avec Lannion Trégor Communauté afin d'établir le circuit qui serait retenu sur la commune, à savoir l'itinéraire « Mon Tro Breizh ». (*annexe 1*)

A noter que les circuits de petite randonnée « Boucle du Trieux », « Boucle de Kermaria », et « Boucle de Kermouster » sont communautaires et sont donc déjà inscrits au schéma communautaire de la randonnée de Lannion-Trégor Communauté. (*annexe 2*)

M. le Maire ajoute que ce circuit est relativement court, principalement en zone urbanisée, passe devant les commerces et ne nécessite pas d'entretien particulier.

Mme LE BRIAND indique que le balisage est déjà en place (St Yves en noir sur fond jaune). Mme LE BRIAND ajoute que le circuit « Mon Tro Breizh » passe par les 7 cités épiscopales bretonnes (St Malo, Dol de Bretagne, St Brieuc, Tréguier, St Pol de Léon, Quimper et Vannes).

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- ⇒ **De proposer que l'itinéraire « Mon Tro Breizh » soit retenu dans le schéma communautaire de randonnée ;**
- ⇒ **D'autoriser Monsieur le Maire ou un Adjoint à signer tous les documents afférents à ce dossier.**

6. AMENAGEMENT DE LA PLACE DU CENTRE : DEPOT DU PERMIS D'AMENAGER

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire présente le projet d'aménagement de la place du centre, comme vu lors de la commission plénière du 5 septembre 2023.

M. le Maire explique que ce projet est découpé en plusieurs tranches :

Tranche 1 : Place du Centre

Tranche 2 : rue du 8 Mai 1945, de l'intersection avec l'impasse du Docteur Lefèvre jusqu'à l'entrée du parking de la supérette

Tranche 5 : Rue du Port : de la sortie de la place du Centre jusqu'à la Marina

Les phases 3 et 4 concerneront les rues annexes : la rue des écoles, la rue de la Libération jusqu'au square du Souvenir, le remplacement du terrain de tennis et l'aménagement de l'espace à l'arrière du bâtiment de l'ancienne Poste.

M. le Maire rappelle les objectifs et impératifs du projet :

- Amélioration de la sécurité (gestion de la vitesse sur la D20, augmentation de l'espace réservé aux vélos et piétons)
- Préservation des accès aux commerces et servitudes de proximité
- Préservation du caractère du centre bourg et de la vue sur l'Eglise, qui, avec le port de Plaisance, sont les images de la commune de Lézardrieux
- Garantir un espace de vie partagé (résidents, piétons, forains, véhicules, vélos...)
- Adaptation aux évolutions climatiques, écologiques, énergétiques, ...
- Développement des synergies entre le centre et le port de plaisance

Le projet retenu a été présenté aux services du Département car la route départementale n°20 est présente sur l'ensemble du projet, ainsi qu'aux services des bâtiments de France en raison du caractère protégé de la zone.

M. le Maire rappelle les étapes du projet :

27 février 2019	Dépôt du dossier de candidature, volet études « <i>Dynamisme des bourgs ruraux en Bretagne</i> »
1 ^{er} août 2019	Signature du protocole
20 septembre 2019	Atelier avec les élus
28 septembre 2019	Balade urbaine
12 octobre 2019	Atelier avec les habitants
Sept./octobre 2019	Consultation des commerçants
5 mars 2022	1 ^{er} atelier avec les élus
23 septembre 2022	2eme atelier avec les élus
18 novembre 2022	3eme atelier avec les élus
3 février 2023	Revue du projet avec le Département
7 février 2023	Revue du projet avec l'ABF
17 avril 2023	Présentation/échange avec les commerçants du bourg et du port
Septembre 2023	Dépôt du permis d'aménager (délais de 3 mois minimum)
Septembre 2023	Constitution des dossiers de subventions
Octobre 2023	Consultation des Lézardrieviens pendant un mois avec présentation de l'ensemble des documents afin d'élaborer / amender le projet.

M. le Maire présente les plans (annexe 3) et les principaux aménagements prévus :

Rue du 8 Mai 1945 :

- Elargissement des trottoirs ;
- Matérialisation d'arrêts pour les transports en commun, avec surélévation des trottoirs à ces emplacements ;
- Matérialisation des passages protégés par des pavés ;
- Intégration d'un espace vert devant l'espace de travail partagé ;
- Mise en place d'un sens de priorité dans les passages (priorité aux véhicules rentrant sur la place du centre) ;
- Elargissement des trottoirs permettant la sécurisation des accès entre l'EHPAD, la supérette et la place du centre (tranche 2).

Place du centre :

- Elargissement des trottoirs permettant d'y installer une terrasse à certains endroits ;
- Maintien mais réduction de la largeur des 2 voies de circulation ;
- Création d'un terre-plein végétalisé, avec un effet de courbe afin d'éviter la perspective de ligne droite afin de diminuer la vitesse ;
- Maintien de la possibilité de faire demi-tour en bout de place ;

- Maintien de la perspective sur l'Eglise ;
- Création de plusieurs espaces de verdissement ;
- 52 places de stationnement au lieu de 56 actuellement, mais avec création de places de stationnement en périphérie immédiate (parking rue des écoles)

Le caractère minéral de la place du centre est conservé (dalles de granit sur les parties trottoirs et promenades), mais il est prévu d'intégrer davantage de végétation, et en particulier au pied des murs des riverains du bourg.

A l'extrémité nord-est du bourg, il existe une différence de niveau non rectifiable entre la rue du port et le parvis de l'église qui ne permet pas d'aménagement à cet endroit.

M. le Maire ajoute que ce projet, vu en commission plénière, peut encore évoluer, notamment en ce qui concerne les aires de stationnement. Celles-ci peuvent être imperméables, ou composées de pavés d'infiltration d'eau. Cet équipement permet aussi aux végétaux de se développer sur les places moins utilisées et a un surcoût d'environ 60 000 €, mais permet aussi de candidater à certaines subventions qui encouragent la végétalisation des centre-bourgs.

Rue du Port :

- Création d'un trottoir évitant aux piétons de marcher sur la route départementale ;
- Création de 2 places de stationnement sur la partie haute de la voie ;
- Mise en place d'une priorité pour les véhicules montant vers la place ;

La portion de voie entre les toilettes publiques et le Crédit Agricole est toujours à l'étude afin d'améliorer la circulation à cet endroit ;

M. le Maire informe que les services de Lannion Trégor Communauté ont procédé à une actualisation de la valorisation de ce projet :

<i>(K€ HT)</i>	<i>Centre-bourg Tranche 1</i>	<i>Rue 8 mai Tranche 2</i>	<i>Descente port Tranche 5</i>	<i>Total T1+T2+T5</i>
<i>Coût des travaux AVPS</i>	<i>1 204</i>	<i>218</i>	<i>361</i>	<i>1 783</i>
<i>- Dont GEPU</i>	<i>162</i>	<i>34</i>	<i>93</i>	<i>289</i>
<i>- Coût Hors GEPU</i>	<i>1 042</i>	<i>184</i>	<i>268</i>	<i>1 494</i>

M. le Maire ajoute qu'avant de réaliser la rénovation de la place et des environs, il est nécessaire de revoir tous les réseaux, et, entre autres, celui des eaux pluviales urbaines. Lannion Trégor Communauté prend en charge ces travaux, sous condition de remboursement par la commune à long terme (sur 20 ans).

Les prestations intellectuelles ne sont pas comprises dans cette valorisation, soit environ 200 000€.

M. le Maire indique que, pour réaliser l'ensemble des 3 tranches prévues, il est nécessaire de réunir un financement d'environ 1 700 000 € (1/3, soit 600 000 € en contractant un emprunt, 1/3 en autofinancement, et le dernier tiers grâce aux subventions qui pourraient être allouées). Ce projet devra s'adapter aux capacités financières de la commune.

A la demande de M. JEZEQUEL, M. le Maire précise que cette estimation ne tient pas compte des tranches 3 et 4, ni des tranches dites « bis ».

M. le Maire indique que plusieurs fonds peuvent être alloués : le contrat départemental de territoire qui est accordé à la commune jusqu'en 2026 pour un montant de 172 000 € HT, le fond de concours de Lannion Trégor Communauté d'un montant de 56 000 € HT qui peut être mobilisé sur ce projet et les

dotations d'équipement des territoires ruraux qui représentent généralement une part importante dans ce type de projet, sur plusieurs années. D'autres organismes peuvent aussi être sollicités : le produit des amendes de police (30 % pour un montant maximum de 100 000 € HT), la Région (fond vert) qui encourage, dans son volet 2, la renaturation des centres bourgs.

M. le Maire indique que si le budget n'est pas totalement « bouclé », l'ensemble des tranches de travaux ne sera pas engagé. La tranche 1 sera réalisée en premier lieu, les autres phases de travaux seraient alors réalisées ultérieurement.

M. le Maire rappelle les étapes à venir :

- Déposer la demande de permis d'aménager et obtenir l'autorisation
- Obtenir les accords de subventions
- Remise en état du réseau d'eaux pluviales urbaines (durée des travaux d'environ 3 à 4 mois avant la saison estivale 2024)
- Débuter la réalisation des travaux après la saison estivale 2024 jusqu'au début de la saison touristique 2025
- Reprise et fin des travaux après la saison, jusqu'à la fin de l'année 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission plénière du 5 septembre 2023,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- ⇒ **De valider le dépôt du Permis d'Aménager ;**
- ⇒ **D'autoriser M. le Maire ou un adjoint à signer tous les documents relatifs à cette décision.**

7. AMENAGEMENT DE LA PLACE DU CENTRE : DEMANDES DE SUBVENTIONS

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire présente le projet d'aménagement de la place du centre, comme vu lors de la commission plénière du 5 septembre 2023, et informe qu'il est possible de percevoir des subventions.

M. le Maire indique qu'il faudra probablement aller à la rencontre des différents partenaires, l'objectif étant de réunir 1/3 du coût total des travaux en subventions.

Mme LE COQ ajoute que la subvention DETR est conditionnée à un autofinancement minimum de 20% du montant total, et rappelle que les études et la maîtrise d'œuvre ne sont pas prises en compte dans le calcul.

M. le Maire indique qu'il est souvent nécessaire, lors de la préparation des dossiers de demande de subvention, de différencier les différentes phases et les postes de dépenses.

M. le Maire ajoute que la partie dallage en granit est estimée à 475 000 € TTC. La qualité architecturale de la place et de l'église justifie la qualité des matériaux à utiliser.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission plénière du 5 septembre 2023,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- ⇒ **D'autoriser M. le Maire ou un adjoint à déposer les dossiers de demandes de subventions ;**
- ⇒ **D'autoriser M. le Maire ou un adjoint à signer tous les documents relatifs à cette décision.**

8. CAMBUSE : RACHAT DU STOCK PAR LA COMMUNE

Rapporteur : Mme LE COQ Anne, Adjointe en charge des finances

Le Bar de la Cambuse a fermé ses portes le dimanche 3 septembre 2023. Un stock de marchandises ne pourra pas être repris par notre fournisseur. Mme LE COQ propose aux membres du conseil municipal que ces marchandises soient reprises dans le budget de la commune pour les manifestations à venir.

Mme LE COQ présente l'état des stocks et les coûts d'achat :

Désignation	Quantité	Prix unitaire	Total TTC
Bière Blonde 12*33 - Abbaye Leffe	1	11.90	11.90
Epicerie			72.90
Sodas - Canettes 33cl	77		43.55
Crémant Adrian Romet	8	5.00	40.00
TOTAL TTC			168.35 €

A la demande de M. le Maire, Mme LE COQ précise qu'il reste un peu plus de stock que l'an passé.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu les nomenclatures M4 et M57,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- ⇒ **De valider la proposition de rachat par la Commune des marchandises non reprises du bar de la Cambuse**
- ⇒ **D'inscrire les recettes en section de fonctionnement du budget de la Cambuse et en dépense de fonctionnement au budget principal**
- ⇒ **D'autoriser M. le Maire ou un Adjoint à signer tous les documents relatifs à cette décision.**

9. INFORMATIONS

✓ La Cambuse : Dans le cadre du jugement en délibéré au 5 septembre 2023, M. le Maire informe avoir contacté le Cabinet d'avocats mais aucun retour ne leur a été fait à ce jour.

✓ Le forum des associations de la Presqu'île se tiendra à Pleubian, Salle du Sillon, le 16 septembre. Désormais les communes de Lézardrieux et de Pleubian ont la charge d'organiser cet événement. Ce forum se tiendra sur la commune de Lézardrieux en septembre 2024.

- ✓ Journées européennes du Patrimoine : elles auront lieu les 16 et 17 septembre :
- Chapelle de Kermouster : ouverte le samedi et le dimanche de 14H00 à 18H00
 - Chapelle de Kernaria : ouverte le dimanche de 14H00 à 18H00 avec animations et vente de produits
 - Eglise ouverte aux horaires habituels
 - Parcours ludique sur le petit patrimoine (guides découvertes) : départ à 14H30 devant la mairie, avec l'association « Chemins et patrimoine ».

✓ Journée nationale d'hommage aux Harkis le 25 septembre

✓ M. le Maire informe que l'AMF 22 a lancé 2 appels aux dons :

- 📌 Demande de soutien aux « Restos du Cœur » : Mme LE BRIAND signale que ce sujet a été débattu lors de la réunion du CCAS du 11 septembre dernier, mais il ne s'agit pas de privilégier

une association au détriment des autres. Il a aussi été proposé par les membres du CCAS de déposer une cagnotte en mairie mais cela n'étant pas autorisé, et après contact auprès des « Restos du Cœur », il est préférable que les personnes qui souhaitent soutenir l'association effectuent un don financier aux Restos du Cœur des Côtes d'Armor – 49, rue Hélène Boucher – 22190 PLERIN. Des dons en nature peuvent aussi être réalisés (sucre, café, gâteaux secs, produits d'hygiène, ...) directement dans les locaux de Paimpol (tous les jeudis) et Tréguier.

✚ Appel à la solidarité pour soutenir les victimes du séisme au Maroc

✚ M. le Maire ajoute qu'un prochain appel aux dons viendra peut-être en faveur des victimes des inondations en Libye.

✓ M. ALLAIN informe de la présentation de rapport d'ACCOAST lors de la prochaine réunion « Affaires maritimes ».

✓ M. le Maire informe que les travaux du parking rue des écoles vont reprendre à partir du 20 septembre par la construction du mur ; les moellons ont été choisis. Ces travaux devraient durer jusqu'à la mi-novembre. Les travaux de dallage suivront pendant 2 semaines. Le parking devrait être opérationnel pour les fêtes de fin d'année.

✓ M. JUMEL indique que les travaux de rénovation des sanitaires du camping commenceront à partir du 18 septembre par la mise en sécurité des réseaux d'électricité et de plomberie. Les agents techniques interviendront la semaine suivante jusqu'à la fin septembre.

✓ Mission argent de poche : Mme LE BRIAND informe que 5 jeunes ont participé à ce dispositif, avec les services techniques de la commune ou avec M. Laurent MENOU (peinture des tribunes du terrain de football, création d'une boîte à livres, ...), et à l'EHPAD (animations, entretien, ...). M. MENOU indique que la boîte à livres est presque terminée, et qu'elle pourrait être installée au square du souvenir. Une cérémonie de remise des diplômes sera organisée prochainement. M. le Maire propose que la boîte à livres soit inaugurée à cette occasion.

✓ Mme LE BRIAND informe que la cérémonie de remise des prix du concours des maisons fleuries aura lieu le 22 septembre, à 18H00, à la salle de l'ermitage.

✓ Le repas des aînés aura lieu le dimanche 1er octobre, à la salle Georges Brassens.

✓ M. ALLAIN informe que le nombre de nuitées au camping est en deçà de la saison estivale 2022, qui était exceptionnelle, mais équivalent à la saison 2021. Les longs séjours ont été raccourcis à cause du temps. Cependant le nombre de nuitées des randonneurs, cyclistes, ... restent équivalent. Le nombre de vacanciers étrangers en van, camion aménagés, ... a augmenté. M. ALLAIN ajoute qu'il va falloir communiquer dès la fin de l'année sur la rénovation des équipements du camping et demander la certification 2 étoiles.

✓ M. ALLAIN indique qu'au port de plaisance, les touristes anglais sont de retour car ils ont la possibilité de pouvoir effectuer les démarches douanières depuis le port de Lézardrieux. Les plaisanciers ont été nombreux en juin et juillet, et un peu moins en août. Il y a encore un passage assez conséquent en ce début de septembre.

✓ M. ALLAIN indique que la salle Yves CADIC sera inaugurée samedi 16 septembre à 11H00. A cette occasion, la famille de M. CADIC, avec l'aide du Musée de la Mer de Paimpol, propose une exposition sur les Cap Horniers le samedi après-midi et le dimanche, de 10h00 à 12h30 et de 14h30 à 18h00. M. CADIC était Commandant en Second du 4 mâts « La Loire ».

✓ Mme LE COQ indique que la recette de la saison 2023 du camping s'élève à 25 500€ (39 000€ en 2022 : année exceptionnelle, 26 000€ en 2021, 25 000€ en 2020, 30 000€ en 2019, ...) : les recettes oscillent entre 22 000€ et 39 000€ de recettes par saison. Le temps n'a pas favorisé la fréquentation du camping.

✓ Mme LE COQ indique que la recette TTC du bar « La Cambuse » est de 18 500€. La recette a presque doublé par rapport à la saison 2022. Les recettes de la semaine sont équivalentes aux recettes du jeudi soir (Les Jeudis de Kermouster). Les animations du jeudi ont satisfait les artistes, les commerçants et le public, tant du point de vue de la convivialité que du point de vue financier. Mme LE COQ remercie les artistes et les commerçants. M. ALLAIN ajoute que tous les groupes et artistes ont joué le jeu du chapeau, les animations n'ont donc rien coûté à la commune, uniquement les frais de SACEM.

✓ Mme LE COQ informe que la rentrée scolaire s'est bien passée, que le nombre d'élèves est équivalent à l'an dernier, et ajoute que M. CAMPAGNE est désormais le directeur de l'école. De nouveaux professeurs des écoles sont aussi arrivés.

✓ M. JEZEQUEL rappelle la demande de la minorité de la tenue d'une commission sur le logement. M. le Maire indique que celle-ci aura lieu prochainement, mais qu'il sera intéressant d'avoir connaissance auparavant de la répartition des 203 hectares de surfaces constructibles attribués au territoire de LTC, et des quotas par commune, afin d'alimenter cette commission.

✓ M. JEZEQUEL demande aussi qu'un point soit réalisé sur la sécurité routière, sur les travaux à réaliser afin de limiter la circulation à l'entrée de la rue du Prioly. M. le Maire répond que c'est le même assistant maître d'œuvre de Lannion Trégor Communauté qui travaille sur cette problématique mais aussi sur les projets de rénovation du bourg et sur l'aménagement de l'aire multimodale du giratoire de la balise. M. le Maire va lui rappeler cette demande.

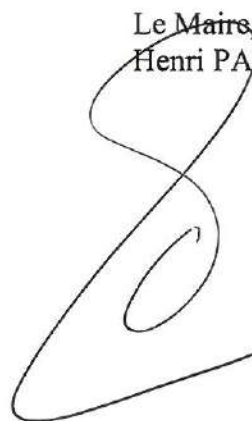
✓ M. GUILLOU signale l'ouverture de la chasse le dimanche 17 septembre, et informe que la société de chasse de Lézardrieux impose le gilet fluo à tous les chasseurs, pour tous types de chasse, anticipant ainsi la nouvelle réglementation. Le nombre de chasseurs est stable, et rappelle que le maximum est fait en termes de sécurité.

M. le Maire lève la séance à 19H44.

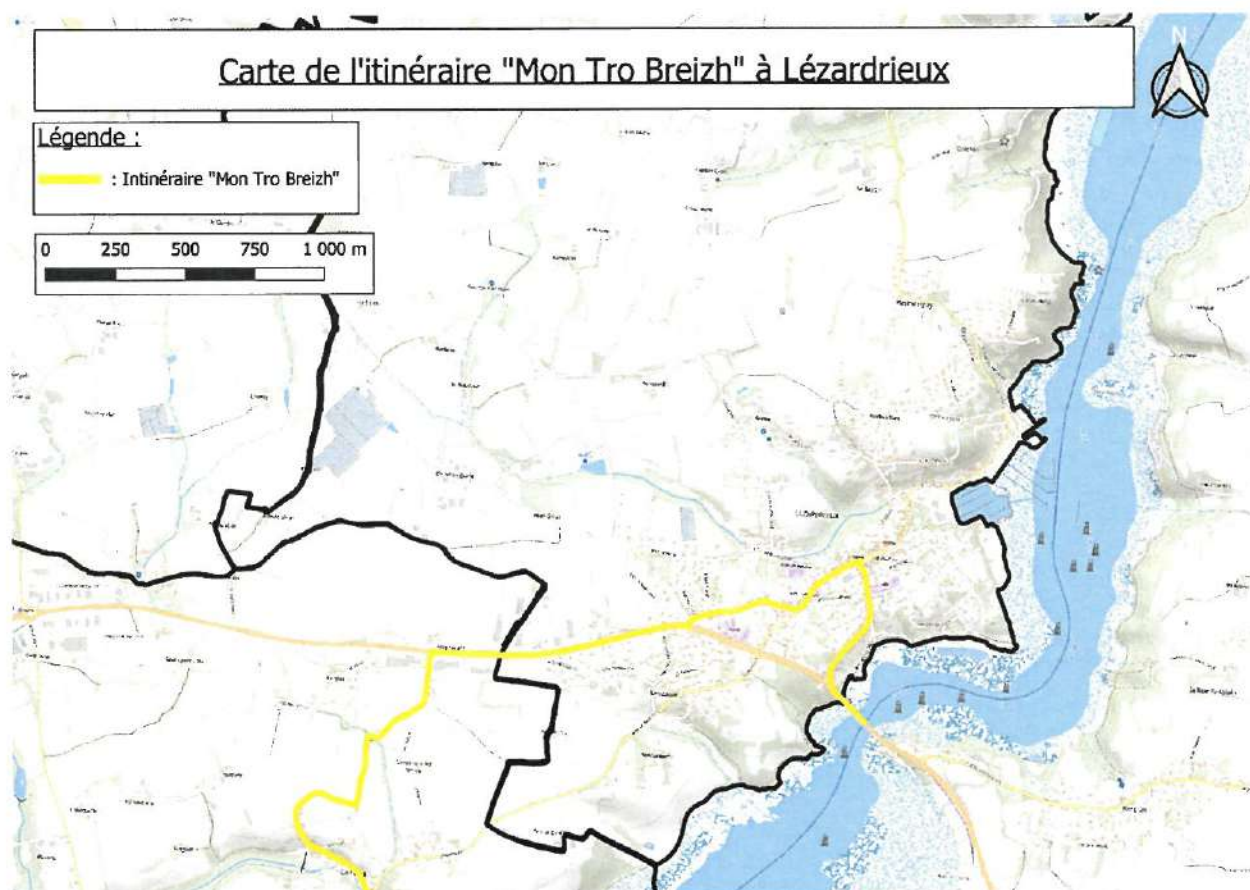
**La Secrétaire de séance,
Amélie CONAN**



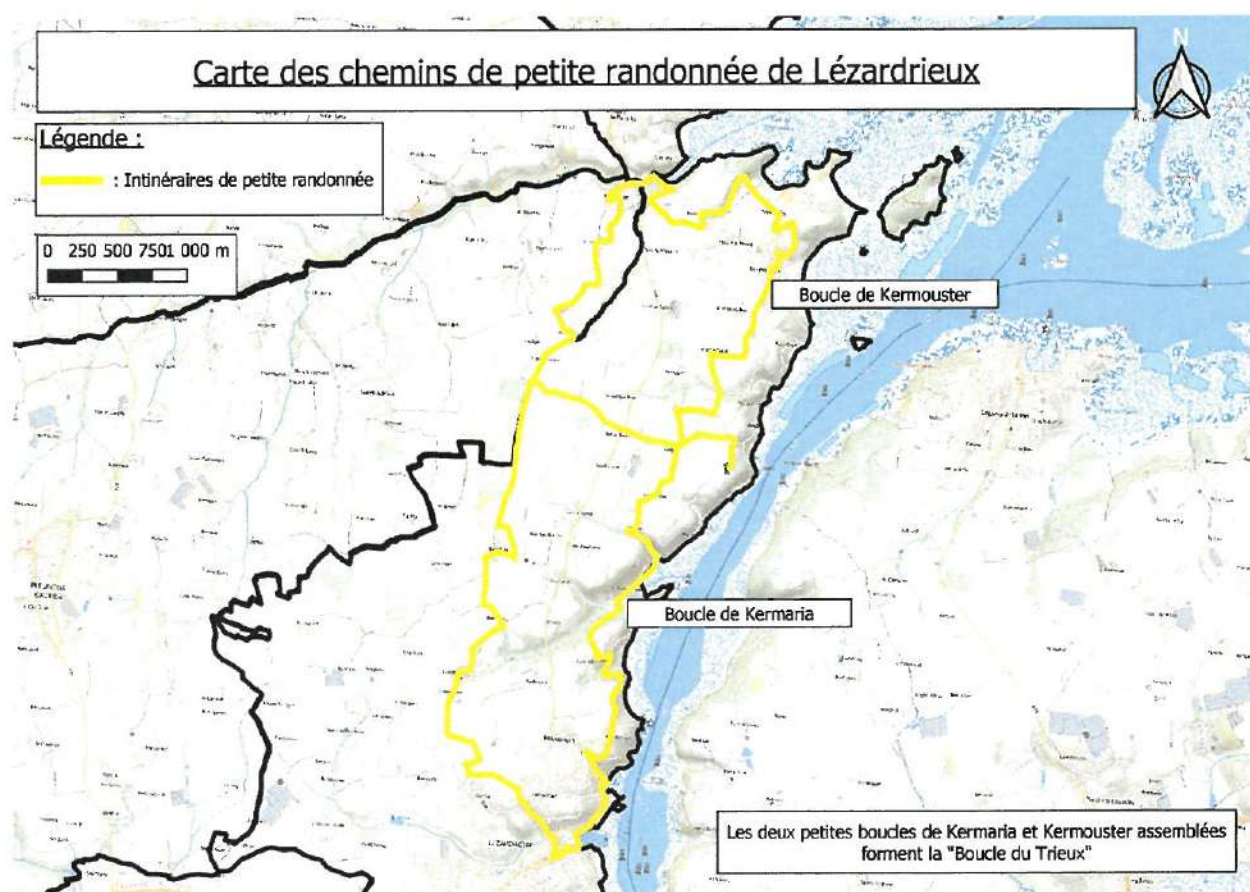
**Le Maire,
Henri PARANTHOËN**



ANNEXE 1



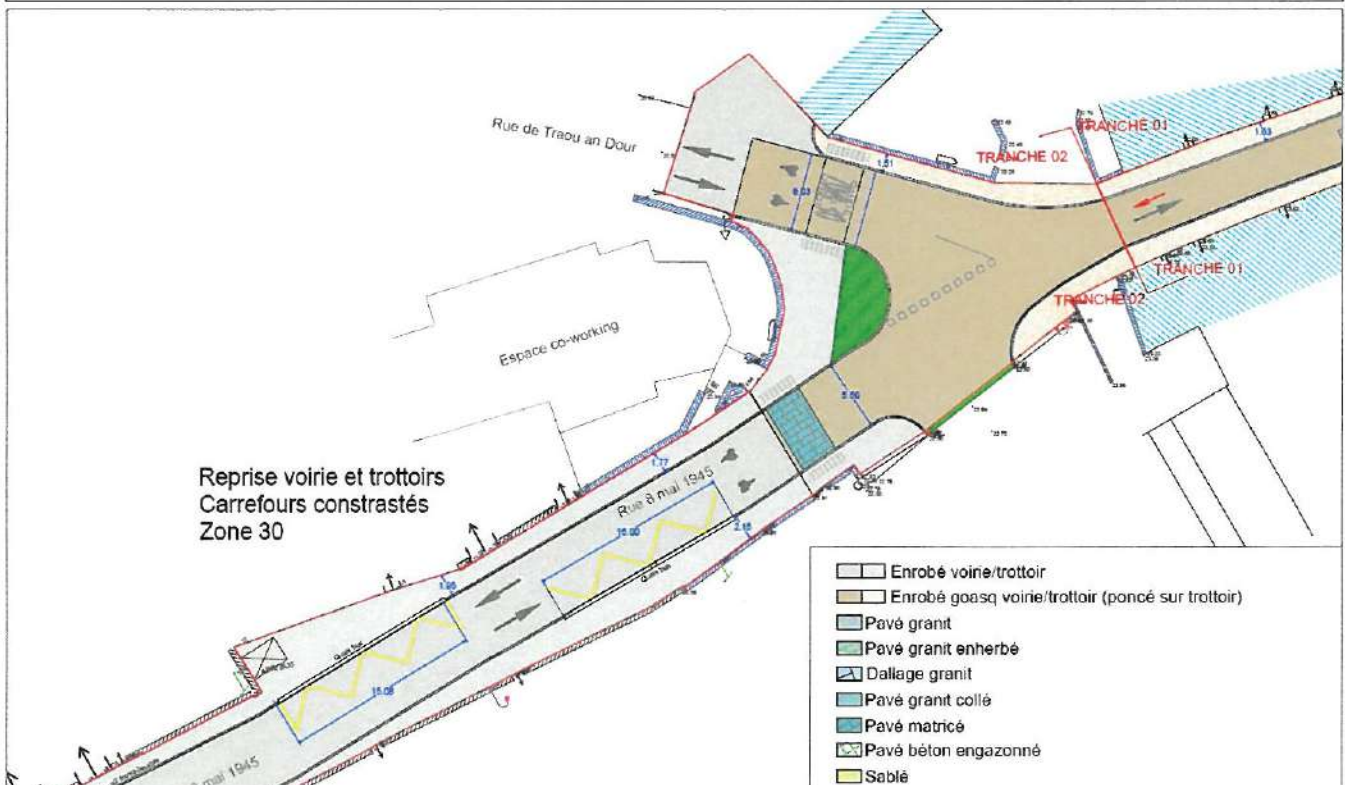
ANNEXE 2



ANNEXE 3



LEZARDRIEUX : AMENAGEMENT PLACE DU CENTRE		Maitre d'Ouvrage : MAIRIE DE LEZARDRIEUX	Date : 13/07/2023
AVP	Plan d'ensemble	Assistance Maitrise d'Ouvrage : Lannion Trégor Communauté	Echelle : 1/1500
Maitre d'Ouvrage : A3 PAYSAGE 329 RUE JOSEPHINE PENCALE 1 29000 BRIST Tel:02 98 36 23 03 - Fax:02 98 36 11 76 - Email: contact@a3-paysage.fr		2LM 16, rue du Pâle 44 060 LA HAYE FOULASSIERE	



LEZARDRIEUX : AMENAGEMENT PLACE DU CENTRE		Maître d'Ouvrage : MAIRIE DE LEZARDRIEUX	Date : 13/07/2023
AVP	RUE 08 MAI 1945	Assistance Maîtrise d'Ouvrage : Lannion Trégor Communauté	Echelle : 1/250
Maître d'Ouvrage : A3 PAYSAGE 29 rue du 10 Septembre BENEAUET 29200 BRIST Tél : 02 98 34 03 69 - Fax 02 98 80 81 76 - Email : carouag@a3-paysage.fr		2LM 16 rue du Pôir 44 000 LA HAYE FOULASSIERE	

